

## OFFRE D'EMPLOI

Médecin psychiatre (H/F) – Statut Cadre  
CDI Temps partiel (0.42 ETP) – 63 heures 70 mensuelles  
Pour le SESSAD MTC (Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile),  
le SESSAD PRO et le DAEP  
Etablissement géré par l'Association Tremä  
Poste localisé à SAINTES / ST JEAN D'ANGELY,  
A pourvoir à compter du 26 août 2024

### MISSIONS :

Sous l'autorité du Directeur du service, dans le respect des valeurs de l'association, du projet associatif, du projet de service, des dispositions réglementaires en vigueur et des délégations confiées, le médecin psychiatre responsable médical, accompagne l'équipe dans un travail thérapeutique dans le cadre d'une élaboration interdisciplinaire, pour mener à bien les projets personnalisés d'accompagnement des usagers, jeunes présentant des manifestations et troubles du comportement.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le médecin psychiatre :

- prescrit les suivis : psychothérapies, orthophonies, psychomotricité,
- prescrit, le cas échéant, les traitements médicamenteux,
- participe aux réunions de synthèse,
- participe aux différentes procédures d'admission et d'orientation des usagers,
- participe, le cas échéant, aux rencontres avec les usagers et/ou leurs familles,
- est en lien avec les partenaires.

### PROFIL :

Titulaire des diplômes, certificats et autres titres requis par le code de la santé publique, le médecin psychiatre doit présenter, à l'appui d'une expérience confirmée dans le secteur social et médico-social, d'une bonne connaissance du public présentant des manifestations et troubles du comportement et des TDAH.

Le médecin aura la capacité à appréhender l'utilisateur dans sa dimension intrapsychique mais également dans son interaction avec son environnement, notamment familial.

L'expression de qualités relationnelles assorties de véritables aptitudes au travail en équipe, une disponibilité sont également attendues pour l'exercice de ces fonctions.

Une connaissance de l'approche systémique constituerait un atout supplémentaire.

### REMUNERATION :

Salaire brut début de carrière – CCN 1951 : 2 311 €

Dont dispositions Indemnité mensuelle Médecin (valeur 517€ brut mensuel pour 1 ETP au 01.01.2024), à jour des modalités d'application de l'association Tremä.

Lettre de motivation & CV à adresser **avant le 08/07/2024**, à l'attention de Monsieur le Directeur du DITEP  
11 chaussée du Calvaire – 17400 ST JEAN D'ANGELY / itep.aunis@trema-asso.fr

Signataire:

Directeur des Ressources Humaines

Olivier BOLLENGIER

